

REPONSE DE MONSIEUR FREDERIC BENIADA

Monsieur Frédéric BENIADA, journaliste à France INFO, est cité dans la publication du 3 avril 2023 comme ayant une double activité ce qui soulèverait la question de l'influence de certains de ses clients sur ses prises de position à l'antenne.

Une telle mise en cause de sa probité professionnelle ne peut demeurer sans réponse dans la mesure où il n'exerce aucune activité de conseil au profit d'entreprises privées et qu'a fortiori, il n'a pas pris position à l'antenne.

Monsieur Frédéric BENIADA, au-delà de son activité de présentateur de l'actualité générale sur l'antenne de France INFO, contribue également, au JOURNAL DE L'AVIATION. Le JOURNAL DE L'AVIATION est un site de presse spécialisé dans l'actualité aéronautique qui traite de tout sujet relatif à ce secteur d'activité. Ce média délivre des informations de nature industrielle, économique, de défense, d'environnement à des lecteurs avertis. Monsieur Frédéric BENIADA y collabore, en raison de ses connaissances et compétences particulières en matière d'aéronautique et défense.

C'est à ce titre qu'il interviewe diverses personnalités du secteur aérien : industriels, représentants d'aéroports, de compagnies aériennes, ou encore des fonctionnaires de l'aviation civile.

Il ne s'agit donc aucunement d'assurer la « promotion » d'intérêts privés.

Surtout, il est totalement mensonger d'affirmer que sa hiérarchie l'a blâmé pour avoir assuré, sur le service public, la promotion de grands patrons de l'aviation.

France INFO ne lui a jamais reproché de tels faits et pour cause, puisqu'à aucun moment, Monsieur Frédéric BENIADA n'a pris parti pour quiconque.

Simplement, il avait omis de solliciter, auprès de son employeur, l'autorisation de collaborer avec ce média spécialisé. La situation a été régularisée depuis lors. L'indépendance et l'intégrité professionnelle de Monsieur Frédéric BENIADA n'ont jamais été mises en doute.

Contrairement à ce qui est indiqué dans la publication du 3 avril 2023, Monsieur Frédéric BENIADA estime ne pas avoir manqué à ses obligations déontologiques en étant uniquement associé minoritaire au sein de l'entreprise ALOA COMMUNICATION.

L'objet de cette société était la création de process de gestion de crises pour de petites structures du secteur aérien ainsi que la formation de personnels navigants commerciaux.

Cette activité n'était pas susceptible de contrevenir à son impartialité journalistique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de la publication, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la SELARL,
Me Christelle ABAD-PERNOLETT

Juris-Mont-Blanc
Barreau de Bonneville et des
Pays du Mont-Blanc
21 avenue de la Libération
74300 Cluses France

Tél. +33 (0)4 50 96 15 74
Fax. +33 (0)4 50 98 30 52
jurismontblanc@jurismontblanc.com
www.jurismontblanc.com

SELARL au capital de 150.000 €
RCS ANNECY 518 909 866
SIRET 51890986600023